

Analyses 2014



**La Confession de Detmold
Changer l'homme pour
changer le monde ?**

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

La Confession de Detmold Changer l'homme pour changer le monde ?

En décembre 1996, soit deux ans et demi après le génocide au Rwanda, un petit groupe d'intellectuels rwandais et d'étrangers réunis en Allemagne rédige un appel au pardon. Le document intitulé Confession de Detmold présente trois confessions successives : la première au nom des Hutus, la seconde au nom des Tutsis et la troisième au nom des étrangers. Il place l'acte de repentance à titre collectif au centre d'un dispositif visant à réinstaurer le lien social.

Né en 1958 au Rwanda, Fulgence Rubayiza est médecin, marié et père de cinq enfants. Après avoir exercé pendant six années dans un hôpital rural, il quitte son pays en 1992 pour effectuer une spécialisation en gynécologie obstétrique en Suisse. En avril 1994, le médecin hutu découvre le génocide en regardant la télévision. Membre du Renouveau charismatique catholique, Fulgence se réfugie dans la prière. Le retour au Rwanda étant jugé trop dangereux et le visa de séjour arrivant à son terme, le foyer décide de s'établir en Allemagne. Conscient des déchirements propres à la diaspora rwandaise, Fulgence Rubayiza entend se mobiliser. Le projet d'une action collective pour son pays se précise au contact d'un groupe œcuménique issu des paroisses réformées, luthériennes et catholiques de Detmold-Hiddesen, au nord-ouest du pays. En 1996, il se rend en Belgique, en France et en Italie pour solliciter individuellement des prêtres, des pasteurs, des laïcs et des politiciens. Puis il lance une invitation à une rencontre en Allemagne à Detmold-Hiddesen 1.

Neuf Hutus, neuf Tutsis et six Européens témoignent

Du 7 au 12 décembre 1996, un groupe de vingt-quatre personnes se retrouve ainsi à Detmold : neuf Hutus, neuf Tutsis et six Européens qui connaissent bien la région des Grands Lacs. La moitié de ce groupe est composée d'acteurs religieux, les laïcs étant, pour la majorité d'entre eux, engagés dans des associations confessionnelles ou caritatives. Leur vision du monde se recoupe ou s'imbrique, certains se connaissent et ont déjà travaillé ensemble notamment en organisant des marches pour la paix dans différentes villes du pays en janvier 1994. Un tiers du groupe est constitué de personnes ayant mené des études supérieures, écrit des livres, enseigné ou pratiqué des activités intellectuelles. Enfin, une minorité de cinq membres vit au Rwanda.

La rencontre se déroule dans un couvent de religieuses. Rhiannon Lloyd, une Britannique bénéficiant d'une solide expérience en matière de traitement des ressentiments ethniques, ponctue les interventions de chants et de commentaires méditatifs. Sur le mode du témoignage personnel, des participants exposent leur analyse de l'histoire et de la situation actuelle au Rwanda en matière de réconciliation. La question du pardon demandé et accordé apparaît d'emblée au cœur des discours afin de dépasser divisions et traumatismes. Il ne s'agit pas que d'une rhétorique mais d'un travail d'interprétation de la Bible et d'une pratique à titre individuel et collectif. La relation de pardon est développée par des acteurs religieux convaincus et en mesure d'affirmer : "Le pardon a changé ma vie" ; "Le pardon peut changer la vie". Ce double niveau de discours prétend offrir un nouvel horizon social. Il situe l'acte de pardonner comme une "solution efficace" pour le Rwanda.

Les participants se trouvent dans une situation assez exceptionnelle : à l'extérieur du Rwanda, dans un climat de confiance, d'ouverture et de liberté. L'individu occupe une place essentielle, le sensible et l'entendement sont l'un et l'autre convoqués dans la relecture du passé et des divergences. L'atmosphère est détendue, tous les soirs, des participants se retrouvent à la cave, un local souterrain pour ne pas déranger la communauté religieuse qui leur offre l'hospitalité. Laurien Ntezimana² juge cet espace essentiel dans la dynamique de groupe : "Il y avait des tambours, la guitare de Rhiannon Lloyd et de la bière. On n'était plus académique, là, on parlait. Je pense que le vrai travail s'est fait à la cave".

C'est ainsi qu'un catholique Tutsi a un échange personnel avec un protestant adventiste Hutu marié à une Tutsie. Ils ne se connaissaient pas avant cette rencontre à Detmold. Seul rescapé parmi les soixante-quatorze personnes de sa famille, le Tutsi raconte en détails son histoire à son interlocuteur. Ce récit bouleverse le jeune Hutu qui téléphone le soir même à son épouse pour lui demander pardon. Après le génocide, lorsqu'il voyait sa femme pleurer, il lui disait : "Moi aussi j'ai perdu de la famille". Il déclare à présent avoir pris la mesure de sa souffrance et de son manque d'empathie à son égard.

Scène fusionnelle

Le lendemain matin, le 11 décembre, d'un commun accord le programme initialement fixé est modifié afin de donner librement la parole aux participants. L'adventiste Hutu prend alors la parole pour retracer sa vie. Puis il exprime une confession publique à l'attention des Tutsis. L'homme est à genoux, en larmes. Son geste produit une émotion soudaine et intense. Un protestant Tutsi lui impose les mains. Un autre Tutsi qui a perdu son épouse et plusieurs enfants durant le génocide se lève à son tour pour l'embrasser. L'émotion accompagne la parole, elle accrédite d'une certaine manière l'authenticité du geste. Le geste de repentance du jeune protestant Hutu ouvre la possibilité d'un ordre relationnel nouveau. Les différends et les ressentiments semblent neutralisés.

Scène d'engagement

Après ce moment fédérateur, le groupe observe un temps de silence. Il décide ensuite de rédiger un document en trois parties distinctes : une première partie pour les Hutus, une seconde pour les Tutsis et une troisième pour les étrangers. Chacun des trois groupes se retire dans une salle distincte, les conditions de rédaction sont peu contraignantes, chaque groupe porte la responsabilité de ses déclarations. Le document s'achève par une note finale invitant au dialogue et à une adhésion, puis suit la liste des signataires. Le lendemain les participants se séparent emportant chacun une copie du document³.

Le pardon à titre collectif

Ce groupe réuni à l'extérieur du Rwanda produit un document unique en son genre : la pratique du pardon est placée comme une médiation capable de restaurer un lien social entre les différentes composantes de la société. Cette démarche de repentance exprimée collectivement par des innocents au sens pénal fait exploser les catégories : est-il possible de se repentir à la place d'autrui ? Qui peut pardonner sinon celui qui a subi le tort ? Jacques Derrida répond ainsi : "Quelque chose dans la signification du pardon exige que le pardon soit demandé, accordé ou refusé pour des expériences singulières. Je n'ai pas le droit de demander

pardon ou de pardonner au nom d'autres individus, victimes ou criminels. Cette singularité est au cœur du pardon" 4. En l'occurrence, dans le dispositif de Deltmold, celui qui pardonne est un groupe social et celui qui est pardonné également. Le pardon adopte d'emblée une dimension sociale tout en restant en retrait du champ politique traditionnel.

L'adhésion à la Confession ne se limite pas à l'apposition d'une signature, elle suppose un authentique engagement personnel. L'individu occupe une place essentielle dans ce dispositif, le changement social est subordonné au changement des individus sur le modèle de la conversion religieuse, comme l'a analysé Sandrine Lefranc au sujet des méthodes de pacification déployées par l'organisation religieuse Initiatives of Change 5. Les signataires rencontrés insistent sur cette double posture - individuelle et collective - l'adhésion à la Confession doit conduire à un "travail" sur soi-même puis à des actions auprès de son groupe d'appartenance, qu'il s'agisse du cercle familial, amical, professionnel ou ecclésial. Ils se donnent pour mission, voire pour vocation, de prendre part à une reconfiguration de la scène des débats publics en matière de "réconciliation".

Le pardon exclut-il le besoin de justice ?

Si le pardon n'appartient pas au registre de la justice, il ne peut cependant servir de substitut à la loi et à la justice. Il ne lui appartient pas au sens de se réduire à en être une simple expression, mais les deux termes ne sont pas étrangers l'un à l'autre. La pratique du pardon affecte l'ordre juridique : l'introduction d'une économie du salut permet de légitimer une transformation de l'économie des peines. Toutefois, la démarche de repentance et le pardon de Dieu n'effacent nullement la responsabilité personnelle des actes. Les orientations données par Jean-Paul II et commentées au Rwanda, notamment au moment du jubilé de l'an 2000, mettent l'accent sur l'importance d'une "purification de la mémoire" et d'une pratique du pardon sans renoncer à la justice afin de contribuer à l'établissement d'une paix durable.

**Benoît Guillou
Décembre 2014**

-
1. Fulgence Rubayiza, Guérir le Rwanda de la violence, Paris, L'Harmattan, 1998.
 2. Théologien rwandais, fondateur de l'Association Modeste et Innocent
 3. La Confession de Detmold est facilement accessible sur Internet.
 4. Jacques Derrida, propos recueillis par Antoine Spire, "Justice et pardon", Sur parole. Instantanés philosophiques, Paris, L'Aube, 1999, p. 139.
 5. Sandrine Lefranc, "Des pacificateurs inspirés. Note sur des groupes anabaptistes et évangéliques américains", Terrain, 51, septembre 2008.